

Communiqué de presse

Vendredi 1^{er} août 2025

INNOVATION

Dispositif AMPA : plus de 20 ans d'engagement en faveur de l'innovation du territoire

Créé dans le cadre de la reconversion du bassin minier de Provence, le dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA) est un prêt d'honneur à taux zéro cofinancé par l'État et la Métropole Aix-Marseille-Provence, et géré par Pays d'Aix Développement. Plafonné à 50 000 €, ce soutien financier a permis la création de 140 entreprises, parmi lesquelles de belles réussites entrepreneuriales du territoire !

Depuis son lancement en 2003*, le dispositif AMPA encourage le dynamisme économique ainsi que l'attractivité du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, présidée par Martine Vassal, en favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat. Il participe en effet à la naissance d'entreprises créatrices d'emplois et soutient des projets porteurs de sens dans des domaines tels que la santé, l'environnement ou l'espace.

Pour être éligibles à cette aide financière, les candidats doivent être porteurs d'un projet technologique et innovant, se situer en amont de la création d'entreprise et envisager de s'implanter ou se développer sur le territoire métropolitain. Le processus de financement se décline en plusieurs étapes :

- prise de contact avec Pays d'Aix Développement pour vérifier l'éligibilité du projet ;
- évaluation des projets éligibles par le Comité de sélection ;
- validation des moyens et des conditions du financement accordé aux dossiers retenus par le Comité d'engagement, co-présidé par Bruno Cassette, sous-préfet d'Aix-en-Provence, et Arnaud Mercier, conseiller métropolitain délégué à l'innovation ;
- un Comité de pilotage assure enfin le suivi, la cohérence et l'efficacité du dispositif mis en place.

De nombreux lauréats, parmi les plus belles réussites du dispositif, se sont solidement implantés et développés sur l'ensemble du territoire métropolitain comme Olea Medical à La Ciotat qui emploie aujourd'hui 140 personnes, Unistellar à Marseille qui se développe désormais à l'international, Digidash à Fuveau, HSL Technologies (ex HySiLabs) à Aix-en-Provence ou encore Editag à Meyreuil. Leur point commun : depuis leur création, ces sociétés ne cessent d'innover, avec de nombreux prix et contrats à la clé, permettant de générer ou de pérenniser de nombreux emplois.

Quelques chiffres clés depuis la création de l'AMPA :

- 332 dossiers présentés au Comité de sélection ;
- 169 projets retenus et financés ;
- 1081 emplois créés et pérennisés ;
- 20 ans après, 90% des entreprises sont établies sur le territoire.

**Rappel :*

En octobre 2003, sur proposition de Charbonnages de France et de SOFIREM, le Comité Technique du Fonds d'Industrialisation du Bassin Minier de Provence (FIBM), présidé par le sous-préfet d'Aix-en-Provence, a adopté la mise en place du Dispositif d'Amorçage Provençal, instrument technique et financier facilitant l'émergence de projets technologiques et innovants sur le bassin minier de Provence.

Historiquement, ce dispositif s'adressait à tout porteur de projet technologique ou innovant, notamment les futurs chercheurs et ingénieurs du Centre de Microélectronique de Provence - Georges CHARPAK et les porteurs de projets issus de l'essaimage des entreprises de microélectronique locales, ainsi qu'aux entreprises à caractère de haute technologie, nouvellement créées et encore au stade de jeunes pousses.

D'une avance remboursable assortie d'une participation en capital et d'un suivi pour les porteurs d'un projet sur les 17 communes du bassin minier, le fonds d'amorçage est devenu un prêt d'honneur à taux zéro dont peuvent bénéficier tous les porteurs de projets innovants sur l'ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.